

Extrait du registre des délibérations

Séance du 9 Avril 2018

L' an 2018 et le 9 Avril à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,en Mairie sous la présidence de SONNET Benoît Maire

Présents : M. SONNET Benoît, Maire, Mmes : DEFAUT Ginette, DELAITE Catherine, FLORES Dominique, JOURDAIN Patricia, LAMBERT Michèle, MANON Monique, MATHIEU Joëlle, MM : BOUR André, DESPAS Gérard, GRAVIER Jean-Claude, SAPONE Franck, VERENNE Henri, VILLEVAL Jean-Pol

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme VILLEVAL-DROZIERES Marie-Line à Mme LAMBERT Michèle, MM : DERRIENNIC Jean-François à M. SONNET Benoît, DOUCET Bruno à M. VILLEVAL Jean-Pol

Excusé(s) : Mme PARENT Anne

Absent(s) : M. LOURDEZ Rémi

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 14

Date de la convocation : 26/03/2018

Date d'affichage : 26/03/2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le :

A été nommée secrétaire : Mme DEFAUT Ginette

M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler sur le compte-rendu de la dernière séance.

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Objet des délibérations

SOMMAIRE

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF, BUDGET COMMUNE
APPROBATION COMPTE DE GESTION, BUDGET COMMUNE
AFFECTATION DU RESULTAT, BUDGET COMMUNE
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF, BUDGET RESIDENCE BILLUART
APPROBATION COMPTE DE GESTION, BUDGET RESIDENCE BILLUART
AFFECTATION DU RESULTAT, BUDGET RESIDENCE BILLUART
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF, BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT
APPROBATION COMPTE DE GESTION, BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT
AFFECTATION DU RESULTAT, BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF, BUDGET SERVICE DES EAUX
APPROBATION COMPTE DE GESTION, BUDGET SERVICE DES EAUX
AFFECTATION DU RESULTAT, BUDGET SERVICE DES EAUX
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF, BUDGET LOTISSEMENT LES DZIVAGES
APPROBATION COMPTE DE GESTION, BUDGET LOTISSEMENT LES DZIVAGES
AMORTISSEMENT ACQUISITIONS 2017
CREATION DE POSTES D'AGENTS NON TITULAIRES POUR LA SAISON ESTIVALE
VENTE DE BOIS
VOTE DES 4 TAXES
VOTE DES BUDGETS

réf : 001-AVRIL2018

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF, BUDGET COMMUNE

Sous la présidence de Madame Dominique Florès, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2017 qui s'établit ainsi :

	ANNEE 2017		
	<u>Recettes</u> A	<u>Dépenses</u> B	<u>Résultat</u> C = (A - B)
Fonctionnement	2 657 172,54 €	2 033 210,44 €	623 962,10 €
Investissement	171 172,01 €	843 318,30 €	- 672 146,29 €
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	2 828 344,55 €	2 876 528,74 €	- 48 184,19 €

<u>Résultat reporté de l'exercice 2016</u> D	<u>Résultat de Clôture 2017</u> E = (C + D)	<u>Restes à réaliser</u>		<u>Résultat à affecter</u> H = (E + F - G)
		<u>Recettes</u> F	<u>Dépenses</u> G	
2 419 214,56 €	3 043 176,66 €	0 €	0 €	3 043 176,66 €
111 269,62 €	- 560 876,67 €	108 000,00 €	611 000,00 €	- 1 063 876,67 €
2 530 484,18 €	2 482 299,99 €	108 000,00 €	611 000,00 €	1 979 299,99 €

Hors de la présence de Monsieur Benoît Sonnet, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2017.

A l'unanimité (Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 002-AVRIL2018

APPROBATION COMPTE DE GESTION, BUDGET COMMUNE

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

A l'unanimité (Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 003-AVRIL2018

AFFECTATION DU RESULTAT, BUDGET COMMUNE

Le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

Excédent reporté en section de fonctionnement (recette chapitre 002)	1 979 299,99 €
Déficitreporté en section d'investissement (dépense chapitre 001)	- 560 876,67 €
Affectation en réserves Recette 1068 en investissement	1 063 876,67 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

Excédent reporté en section de fonctionnement (recette chapitre 002)	1 979 299,99 €
Déficitreporté en section d'investissement (dépense chapitre 001)	- 560 876,67 €
Affectation en réserves Recette 1068 en investissement	1 063 876,67 €

A l'unanimité (Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 004-AVRIL2018

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF, BUDGET RESIDENCE BILLUART

Sous la présidence de Madame Dominique Florès, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif de la Résidence Billuart 2017 qui s'établit ainsi :

	ANNEE 2017		
	<u>Recettes</u> A	<u>Dépenses</u> B	<u>Résultat</u> C = (A - B)
Fonctionnement	18 903,60 €	14 084,91 €	4 818,69 €
Investissement	32 334,08 €	25 989,54 €	6 344,54 €
TOTAL	51 237,68 €	40 074,45 €	11 163,23 €

<u>Résultat reporté de l'exercice 2016</u> D	<u>Résultat de Clôture 2017</u> E = (C + D)	<u>Restes à réaliser</u>		<u>Résultat à affecter</u> H = (E + F - G)
		Recettes F	Dépenses G	
13 338,30 €	18 156,99 €	0 €	0 €	18 156,99 €
- 2 834,08 €	3 510,46 €	0 €	300,00 €	3 210,46 €
10 504,22 €	21 667,45 €	0 €	300,00 €	21 367,45 €

Hors de la présence de Monsieur Benoît Sonnet, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget de la Résidence Billuart 2017.

A l'unanimité (Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 005-AVRIL2018

APPROBATION COMPTE DE GESTION, BUDGET RESIDENCE BILLUART

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

A l'unanimité (Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 006-AVRIL2018

AFFECTATION DU RESULTAT, BUDGET RESIDENCE BILLUART

Le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

Excédent reporté en section de fonctionnement (recette chapitre 002)	18 156,99 €
Excédent reporté en section d'investissement (recette chapitre 001)	3 510,46 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

Excédent reporté en section de fonctionnement (recette chapitre 002)	18 156,99 €
Excédent reporté en section d'investissement (recette chapitre 001)	3 510,46 €

A l'unanimité (Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 007-AVRIL2018

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF, BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT

Sous la présidence de Madame Dominique Florès, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du service assainissement 2017 qui s'établit ainsi :

	ANNEE 2017		
	<u>Recettes</u> A	<u>Dépenses</u> B	<u>Résultat</u> C = (A - B)
Fonctionnement	189 426,71 €	166 495,35 €	22 931,36 €
Investissement	44 496,68 €	111 702,27 €	-67 205,59 €
TOTAL	233 923,39 €	278 197,62 €	-44 274,23 €

<u>Résultat reporté de l'exercice 2016</u> D	<u>Résultat de Clôture 2017</u> E = (C + D)	<u>Restes à réaliser</u>	<u>Résultat à affecter</u> H = (E + F - G)
		Recettes F	Dépenses G
60 526,32 €	83 457,68 €	0 €	83 457,68 €
34 579,41 €	- 32 626,18 €	0 €	- 32 626,18 €
95 105,73 €	50 831,50 €	0 €	50 831,50 €

Hors de la présence de Monsieur Benoît Sonnet, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget du service assainissement 2017.

A l'unanimité (Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 008-AVRIL2018

APPROBATION COMPTE DE GESTION, BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

A l'unanimité (**Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0**)

réf : 009-AVRIL2018

AFFECTATION DU RESULTAT, BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

Excédent reporté en section de fonctionnement (recette chapitre 002)	50 831,50 €
Déficitreporté en section d'investissement (dépense chapitre 001)	- 32 626,18 €
Affectation en réserves Recette 1068 en investissement	32 626,18 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

Excédent reporté en section de fonctionnement (recette chapitre 002)	50 831,50 €
Déficitreporté en section d'investissement (dépense chapitre 001)	- 32 626,18 €
Affectation en réserves Recette 1068 en investissement	32 626,18 €

A l'unanimité (**Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0**)

réf : 010-AVRIL2018

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF, BUDGET SERVICE DES EAUX

Sous la présidence de Madame Dominique Florès, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du service des eaux 2017 qui s'établit ainsi :

	ANNEE 2017			Résultat reporté de l'exercice 2016 D
	Recettes A	Dépenses B	Résultat C = (A - B)	
Fonctionnement	43 238,38 €	15 400,11 €	27 838,27 €	94 012,18 €
Investissement	21 091,93 €	35 750,57 €	- 14 658,64 €	65 226,95 €
TOTAL	64 330,31 €	51 150,68 €	13 179,63 €	159 239,13 €

Résultat de Clôture 2017 E = (C + D)	Restes à réaliser		Résultat à affecter H = (E + F - G)
	Recettes F	Dépenses G	
121 850,45 €	0 €	0 €	121 850,45 €
50 568,31 €	1 600,00 €	10 000,00 €	42 168,31 €
172 418,76 €	1 600,00 €	10 000,00 €	164 018,76 €

Hors de la présence de Monsieur Benoît Sonnet, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget du service des eaux 2017.

A l'unanimité (Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 011-AVRIL2018

APPROBATION COMPTE DE GESTION, BUDGET SERVICE DES EAUX

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

A l'unanimité (Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 012-AVRIL2018

AFFECTATION DU RESULTAT, BUDGET SERVICE DES EAUX

Le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

Excédent reporté en section de fonctionnement (recette chapitre 002)	121 850,45 €
Excédent reporté en section d'investissement (recette chapitre 001)	50 568,31 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

Excédent reporté en section de fonctionnement (recette chapitre 002)	121 850,45 €
Excédent reporté en section d'investissement (recette chapitre 001)	50 568,31 €

A l'unanimité (Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 013-AVRIL2018

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF, BUDGET LOTISSEMENT LES DZIVAGES

Sous la présidence de Madame Dominique Florès, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du lotissement les Dzivages 2017 qui s'établit ainsi :

	ANNEE 2017		
	Recettes	Dépenses	Résultat
	A	B	C = (A - B)
Fonctionnement	4 950,00 €	4 950,00 €	0 €
Investissement	0 €	4 950,00 €	- 4 950,00 €
TOTAL	4 950,00 €	9 900,00 €	- 4 950,00 €

Résultat reporté de l'exercice 2016 D	Résultat de Clôture 2017 E = (C + D)	Restes à réaliser		Résultat à affecter H = (E + F - G)
		Recettes F	Dépenses G	
28 521,11 €	28 521,11 €	0 €	0 €	28 521,11 €
169 493,18 €	164 543,18 €	0 €	0 €	164 543,18 €
198 014,29 €	193 064,29 €	0 €	0 €	193 064,29 €

Hors de la présence de Monsieur Benoît Sonnet, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget du lotissement les Dzivages 2017.

A l'unanimité (Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 014-AVRIL2018

APPROBATION COMPTE DE GESTION, BUDGET LOTISSEMENT LES DZIVAGES

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

A l'unanimité (**Pour** : 17 **Contre** : 0 **Abstentions** : 0)

réf : 015-AVRIL2018

AMORTISSEMENT ACQUISITIONS 2017

Le maire explique que si seules les communes de plus de 3500 habitants sont obligées d'amortir les immobilisations, les communes de moins de 3500 habitants peuvent procéder à l'amortissement de tout ou partie de leurs immobilisations.

L'amortissement est la constatation comptable de l'amoidrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause. En principe les dépréciations sont réparties de manière égale sur la durée de vie du bien et pratiqué à partir de l'année qui suit la mise en service des constructions et matériels.

Le Conseil Municipal doit fixer la liste ou catégorie de bien à amortir et les durées d'amortissement.

La Commission des Finances réunie le 30 mars a proposé d'amortir le matériel suivant acquis, en 2017 :

2 vélos électriques

- *Coût total* 6 678,20 €

- *Amortissement* : en 3 ans

soit 1559,24 €/an

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de la mise en place l'amortissement :

2 vélos électriques

- *Coût total* 6 678,20 €

- *Amortissement* : en 3 ans

soit 1559,24 €/an

A l'unanimité (**Pour** : 17 **Contre** : 0 **Abstentions** : 0)

réf : 016-AVRIL2018

CREATION DE POSTES D'AGENTS NON TITULAIRES POUR LA SAISON ESTIVALE

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison de l'ouverture des sites (Maison des randonnées, Camping, capitainerie, bateaux électriques) pour la saison estivale 2018 il y a lieu, de créer des emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité,

Il y a lieu, de créer 7 emplois saisonniers d'agent d'accueil et d'animation, à temps complet et temps non complet :

- 4 postes à 30/35ème du 16 avril au 15 septembre 2018
- 1 poste à 35/35ème du 1^{er} juin au 31 août 2018
- 2 postes à 32/35ème du 16 avril au 15 septembre 2018

Après en avoir délibéré,

Le Conseil,

DECIDE de créer dans les conditions prévues par l'article 3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (à savoir : contrat d'une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs), 7 emplois saisonniers d'Adjoint d'Animation soit :

- 4 postes à 30/35ème du 16 avril au 15 septembre 2018
- 1 poste à 35/35ème du 1^{er} juin au 31 août 2018
- 2 postes à 32/35ème du 16 avril au 15 septembre 2018

DECIDE que la rémunération pourra être comprise entre l'IB 347 et l'IB 407

A l'unanimité (**Pour** : 17 **Contre** : 0 **Abstentions** : 0)

réf : 017-AVRIL2018

VENTE DE BOIS

Par délibération du 19 juin 2017 n°006-JUIN2017, le Conseil Municipal a passé à l'état d'assiette 2018, les parcelles 26-27-44-47-48-42-43.

Il est nécessaire de revenir sur cette délibération d'une part pour demander le report du passage à l'état d'assiette des parcelles 26-27-44 et d'autre part pour valider la mise en vente en bloc et sur pied des parcelles 42-43-47-48.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de reporter le passage à l'état d'assiette et de valider la mise en vente en bloc et sur pied des parcelles 42-43-47-48.

A l'unanimité (**Pour** : 17 **Contre** : 0 **Abstentions** : 0)

Informations diverses :

- Monsieur le Maire annonce différents rendez-vous :
 - 7 avril : Assemblée générale d'Ardenne Généalogie suivie l'après-midi d'une conférence de M. Guy Lépine.
 - 10 avril : Commission des fêtes à 18h00
 - 10 avril : Réunion avec M. Maquet pour préparer les commémorations des 24-25 et 26 août.
 - 11 avril : Atelier conversationnel proposé par l'association Haybes/Poynton.
 - 21 avril : Assemblée générale ASMUP 08
 - 21 avril : Fête du livre et des librairies à partir de 14h à Charleville-Mézières
- M. le Maire explique qu'il a rencontré M. Chacel qui lui a raconté comment il avait retrouvé la montre d'un aviateur américain dont l'avion s'est écrasé dans la côte sur le territoire de Haybes.
M. Chacel aimerait faire une cérémonie en l'honneur de cet aviateur avec la présence possible de membres de sa famille. Il faudra fixer une date : peut-être le jour de la commémoration de la libération de Haybes.
- Des riverains ont fait savoir qu'ils sont gênés par la friterie place de Vivier, ce problème sera étudié.
- Mme Jourdain signale qu'une porte à l'école se referme toute seule, il faudrait y regarder avant qu'un enfant soit blessé.
- M. Sapone transmet la demande des habitants de la rue derrière le bâtiment Soriot, qui aimeraient que la rue soit rénovée.
- M. le Maire demande à M. Sapone un point sur la situation de la SAI :
M. Sapone répond :
"Toujours en attente d'une décision, les salariés voudraient savoir quand ils percevront les primes extralégales d'Electrolux. A ce jour il est dit, que ceux qui ne seraient pas licenciés, la percevraient tout de suite et pour ceux qui seraient licenciés il n'y aurait pas de date prévue."

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50

En mairie, le 04/05/2018
Le Maire
Benôit SONNET



